

Fonds pour les frontières extérieures: augmentation du taux de cofinancement de l'Union

2012/0253(COD) - 06/02/2013 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 595 voix pour, 23 contre et 37 abstentions, une résolution législative sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision n° 574/2007/CE afin d'augmenter le taux de cofinancement par le Fonds pour les frontières extérieures pour certains États membres qui connaissent ou risquent de connaître de graves difficultés quant à leur stabilité financière.

Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture en faisant sienne la proposition de la Commission.